

Concours régional des "Bonnes Pratiques" de l'Association France qualité performance (AFQP) 2018-2019



L'école doctorale Sciences exactes et leurs applications (ED SEA) de l'UPPA a participé au concours régional des *Bonnes Pratiques* de l'Association France qualité performance (AFQP) 2018-2019.

Réuni le mardi 20 novembre 2018, le jury d'attribution des prix régionaux des bonnes pratiques 2018-2019, a décidé d'attribuer à l'école doctorale SEA de l'UPPA, le *Prix régional des Bonnes Pratiques* dans la catégorie "Services publics et associations".



Pratique évaluée : *Accompagnement des doctorants et des directeurs de thèse vers un doctorat "idéal"*.

Ce prix prestigieux récompense donc une bonne pratique contribuant à la réussite et la performance de l'école doctorale. Anna Chrostowska, directrice de l'ED SEA, précise : "C'est grâce aux doctorants, directeurs de thèse, enseignants-chercheurs et chercheurs, services techniques et administratifs que nous sommes récompensés. Nous les remercions pour leur contribution qui est essentielle pour une excellente santé de notre école doctorale. Nous allons continuer cette belle aventure en déposant notre candidature au Prix national des Bonnes Pratiques 2019 de l'AFQP".

L'Association France qualité performance (AFQP dite France Qualité) et son réseau d'associations régionales organisent, avec le soutien de ses partenaires un *Prix des Bonnes Pratiques* (PBP) destiné à reconnaître et faire connaître des entreprises, organisations, services publics qui mettent en œuvre avec succès des démarches qualité. Les candidatures se font au niveau régional auprès des associations régionales de l'AFQP. Tous les candidats des prix régionaux sont éligibles aux prix nationaux, les meilleurs dossiers sont choisis par un comité de sélection et un jury désigne les lauréats nationaux.

Le PBP concerne des candidats qui ont mis en place et atteint des performances très bonnes sur un aspect seulement de leur fonctionnement.



Le PBP s'appuie sur des thèmes liés à l'efficacité des systèmes de management des organisations.

Cinq catégories sont proposées aux candidats :

- GE : Grandes entreprises, plus de 5000 collaborateurs,
- ETI : Entreprises de taille Intermédiaire, effectif entre 250 et 4999 collaborateurs,
- PME : Petite & moyenne entreprises, effectif compris entre 20 et 249 collaborateurs,
- TPE : Très petite entreprise, effectif compris entre 1 et 19 collaborateurs,
- Les services publics et les associations.